

Votre interlocuteur

M. Florent Daniel

FINALTY Conseil

+33676090611

florent.daniel@finalty.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. DANIEL Florent
FINALTY Conseil
39 Rue des Fermettes
78420 Carrières-sur-Seine

Téléphone : **+33676090611**
Email : **florent.daniel@finalty.fr**

INVESTISSEUR(S)

M.

INFORMATIONS

FINALTY Conseil vous accompagne dans la gestion de votre patrimoine.

Votre patrimoine est-il vraiment aligné sur vos objectifs de vie à 5, 10 ou 20 ans ? Savez-vous par où commencer ? La complexité des lois fiscales et des marchés financiers transforme souvent la gestion de votre patrimoine en un exercice chronophage, anxiogène, fragmenté et peu cohérent. Le plus grand risque, c'est de ne rien faire. Ma mission : Rendre SIMPLE, créer la COHÉRENCE et la SÉCURITÉ.

En tant que Conseiller en Gestion de Patrimoine indépendant, diplômé de l'AUREP, j'aide les Cadres Supérieurs, Entrepreneurs, Retraités et Professions Libérales à transformer cette complexité en une stratégie patrimoniale sur-mesure, en phase avec votre situation. Mon approche est fondée sur la prise en compte de vos objectifs patrimoniaux, de vos projets et de votre profil (sensibilité au risque et aux critères ESG).

Au delà des conseils patrimoniaux, j'accompagne mes clients sur la mise en place d'investissements, parmi une large gamme de solutions, soigneusement sélectionnées et en architecture ouverte.

Mon accompagnement s'inscrit dans la durée. L'ingénierie patrimoniale que j'apporte couvre les piliers essentiels :

Sécurisez votre situation civile et familiale :

- Audit de votre situation individuelle (matrimoniale, professionnelle, fiscale).
- Stratégie de protection de votre conjoint, des enfants et des bénéficiaires (contrat de mariage / PACS, testaments, clauses bénéficiaires, modes de détention des biens).
- Assurance de prêts immobilier, contrats de prévoyance

Développez et Optimisez vos placements :

- Conseil et mise en œuvre d'investissements financiers (Assurance Vie, PER, PEA, Contrats de capitalisation, compte titre).
- Accompagnement dans le développement de votre patrimoine immobilier (direct, SCPI, club deal) et choix du meilleur mode de détention.

Maîtrisez les Leviers Fiscaux et Civils :

- Optimisation de votre fiscalité personnelle et professionnelle.
- Anticipation et préparation de la retraite et de la transmission de votre patrimoine.
- Mise en place et optimisation de l'épargne salariale des chefs d'entreprise.

Le cabinet :

- **FINALTY Conseil**
- **Adresse du siège social :** 39 rue des Fermettes - 78420 Carrières-sur-Seine
- **SIREN :** 991 144 874
- **NAF/APE :** 70.22Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Florent DANIEL, responsable de traitement, pour la gestion de la relation avec les clients du cabinet. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation et sont destinées à FINALTY Conseil. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : FINALTY Conseil, 39 rue des Fermettes - 78420 Carrières-sur-Seine.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25008010

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante :

Catégorie d'Assurance COA (Courtier en Assurance), de type B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Le cabinet propose une prestation de conseil de Niveau 1 : proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

L'activité de COA (Courtier en Assurance) est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

- Adresse courrier : 4 Place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09
- Site internet : <https://acpr.banque-france.fr/fr>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

N° ORIAS : N°25008010

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe - Tour CBX - 1 passerelle des Reflets - 92400 Courbevoie
Numéros de polices : RD02009840L

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en assurance, y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	1 564 610€	2 315 610€
Conseil en investissement financier	150 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille Vie	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
UAF Life Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
CORUM L'Épargne	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
Digital Insure	Courtage en assurance Crédit Prévoyance	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur dossier

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Inter Invest	Diversifié	Convention de distribution	Commission et rétrocession sur encours
One Life	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
UTWIN	Courtage en assurance Crédit Prévoyance	Convention de distribution	Commission et rétrocession sur encours
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF : M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso - 25 Allée Rose Dieng Kuntz - 75019 PARIS

Site internet: <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

RÉMUNÉRATION

La rémunération peut être perçue sous forme d'honoraires sur des missions de conseil ou de commissions sur affaires. Les missions de conseil tels qu'un Bilan Patrimonial et des études spécifiques (retraite, prévoyance, succession, ...) seront facturés sous forme d'honoraires de 500 à 3000€ TTC selon la complexité des dossiers.

Pour tout autre acte ou intervention du cabinet, des honoraires à la charge du client seront facturés sur la base de 200€ H.T. de l'heure (soit 240€ T.T.C.). Un forfait annuel pourra être mis en place dans le cadre d'une simplification des facturations.

Toutefois, en fonction des affaires réalisées, le conseiller peut considérer les honoraires d'Analyse Patrimoniale ou d'études inclus dans les commissions sur affaires.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise par la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 90% de ceux-ci.

Le détail des commissions et rétrocessions sera indiqué lors de la remise du rapport de conseil dans lequel seront détaillés les produits et les supports proposés au client.

L'intervention d'autres corps de métier (avocat, notaire, expert-comptable, etc.) nécessaire pour garantir la pertinence et la bonne fin des recommandations n'est pas comprise dans la rémunération du conseiller et fera l'objet soit d'une facturation supplémentaire réalisée directement par le professionnel sollicité, soit par une refacturation de celui-ci au conseiller qui imputera alors à son tour cette facturation au Client.

Le conseiller s'engage à mettre en place les procédures (mécanismes d'alerte) prévues pour respecter l'obligation de prise de contact périodique (annuelle) et personnalisée avec le client (logiciel dédié). La prise de contact générera soit une prise de rendez-vous physique ou visio, soit un échange par mail.

De plus, dans le cas où la valeur de certains instruments financiers préalablement conseillés au client évolue d'une façon atypique, le conseiller s'engage à surveiller les valeurs liquidatives soit via les sites spécialisés soit par la mise en place de mécanismes d'alertes et d'arbitrage automatique.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition de nos Clients un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller <https://my.wizio.fr/>

Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée, en conformité avec le RGPD.

Tout échange d'information confidentielle transite par l'outil WIZIO, répondant aux exigences du RGPD.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment. En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son

conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine.

RÉCLAMATIONS

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION / RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : FINALTY Conseil - 39 rue des Fermettes - 78420 Carrières-sur-Seine
- Par téléphone : 06.76.09.06.11
- Par mail : florent.daniel@finalty.fr

Délai de traitement

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

MENTIONS LÉGALES

FINALTY Conseil - SAS au capital de 1 000€ - siège social : 39 rue des Fermettes 78420 Carrières-sur-Seine - téléphone +33.6.76.09.06.11 - mail : florent.daniel@finalty.fr - SIREN 991 144 871 RCS Versailles - Code NAF 70.22Z - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 25008010 - RC Professionnelle AIG Europe n°RD02009840L